

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents à la Communauté de Communes : 30

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 19 septembre 2014

Séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Isabelle MAUFREY, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Isabelle FORMET, Anne-Marie SIMONIN, Laurence HENRY, Catherine SALFRANC. Messieurs Bruno HEYMANN, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Laurent SEGUIN, Gérard DIRAND, Philippe JEUDY, Bruno CORBERAND, Denis TISSERAND, Jean-Luc JEUDY, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Arnaud FORMET, René DIEUDONNE, Thierry PETITJEAN, Joël BRICE, Daniel LAMBERT, André DIRAND, Claude VAUBOURG et Jean-François FRECHIN.

Etait absent/excuse : Messieurs Philippe HENRY et Dominique PAILLUSSEAU (pouvoir donné à Arnaud FORMET).

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur Bruno HEYMANN

Objet : Catégorisation des itinéraires de randonnée

Le Président expose :

Lors de sa séance en date du 18 octobre 2013, le Conseil Général a décidé de procéder à la catégorisation du PDIPR. Celui-ci est désormais structuré en 3 catégories :

- Itinéraires de catégorie I : la gestion est assurée uniquement par les agents du Département (GR, chemins à caractère spirituel...)
- Itinéraires de catégorie II : le conseil Général a élaboré un cahier des charges dont les critères reflètent la volonté de celui-ci de monter en gamme ces itinéraires
- Itinéraires de catégorie III : Itinéraires ne répondant pas au cahier des charges

La Communauté de Communes des 1000 Etangs a réalisé un audit de ses circuits en partenariat avec les associations locales. Celui-ci a été transmis au Conseil Général. Ce dernier a fait une contreproposition qui s'établit comme suit :

- 117.193 km en catégorie II
- 136.076 km en catégorie III

Le Président rappelle tous les critères de la catégorie II du cahier de charges doivent être respectés (itinéraires d'intérêt départemental). Pour les itinéraires qui ne répondent pas à celui-ci dans sa globalité, ils seront classés en catégorie III et ne bénéficieront pas de crédits départementaux pour l'entretien.

Dans le cadre de notre contrat P.A.C.T (2014/2020), il est prévu une aide du Département à hauteur de 12 € du km pour le fonctionnement et 10 € du km pour l'investissement uniquement pour les itinéraires de catégorie II.

Cela représente une somme annuelle, qui est estimée à environ 1 406 € pour le fonctionnement et 1 179.30 € pour l'investissement, que nous devrions percevoir.

A ces aides, nous pouvons solliciter des financements via des politiques classiques notamment une aide à l'équipement de mobilier fixe, qui concerne du mobilier d'accueil (panneau départ, tables de lecture, banc, corbeille...) sur le parcours. Le taux d'intervention est de 25% de la dépense éligible avec un plafond de 300 € d'aide au Km et un plafond de 20 000 € par itinéraire.

Cet exposé étant entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- VALIDE la proposition de catégorisation faite par le CG70 à savoir 117.193 km en catégorie II et 136.076 km en catégorie III
- SOLLICITE du Département les attributions des crédits correspondants
- AUTORISE le Président à signer la convention avec le Conseil Général 70 pour fixer les modalités techniques et financières
- AURORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le

06 OCT. 2014

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Le Président,
Laurent SEGUIN**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents à la Communauté de Communes : 30

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 19 septembre 2014

Séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Isabelle MAUFREY, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Isabelle FORMET, Anne-Marie SIMONIN, Laurence HENRY, Catherine SALFRANC. Messieurs Bruno HEYMANN, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Laurent SEGUIN, Gérard DIRAND, Philippe JEUDY, Bruno CORBERAND, Denis TISSERAND, Jean-Luc JEUDY, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Arnaud FORMET, René DIEUDONNE, Thierry PETITJEAN, Joël BRICE, Daniel LAMBERT, André DIRAND, Claude VAUBOURG et Jean-François FRECHIN.

Etait absent/excusé : Messieurs Philippe HENRY et Dominique PAILLUSSEAU (pouvoir donné à Arnaud FORMET).

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur Bruno HEYMANN

Objet : Reconquête des espaces agricoles et paysagers

Le Président expose :

Dans le cadre du Contrat pour un Aménagement Durable de l'Espace (CADE), la reconquête d'espaces agricoles et paysagers fait partie des actions prioritaires.

Une visite des sites a eu lieu avec notre prestataire et un devis nous a été transmis.

Le coût total est de 18 780.05 € HT.

- d'autoriser le Président de la collectivité porteuse, soit la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à gérer le personnel, et notamment à régulariser les conditions d'emploi des agents recrutés au titre de la mutualisation de Brin d'Eveil.

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire AUTORISE A L'UNANIMITÉ :

- Le Président à signer la convention pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020 ainsi que les pièces afférentes à ce dossier
- Le Président à représenter la Communauté de Communes des 1000 Etangs au sein du comité de pilotage

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le

06 OCT. 2014

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents à la Communauté de Communes : 30

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 19 septembre 2014

Séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Isabelle MAUFREY, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Isabelle FORMET, Anne-Marie SIMONIN, Laurence HENRY, Catherine SALFRANC. Messieurs Bruno HEYMANN, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Laurent SEGUIN, Gérard DIRAND, Philippe JEUDY, Bruno CORBERAND, Denis TISSERAND, Jean-Luc JEUDY, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Arnaud FORMET, René DIEUDONNE, Thierry PETITJEAN, Joël BRICE, Daniel LAMBERT, André DIRAND, Claude VAUBOURG et Jean-François FRECHIN.

Etait absent/excusé : Messieurs Philippe HENRY et Dominique PAILLUSSEAU (pouvoir donné à Arnaud FORMET).

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur Bruno HEYMANN

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs : prise de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Le Président rappelle les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs en date du 19 décembre 2002.

Il informe que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, votée le 19 décembre 2013 prévoit l'entrée en vigueur d'une compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » **obligatoire, confiant notamment aux communautés de communes, la compétence gestion des cours d'eau, ainsi que les moyens de prévenir et lutter efficacement contre les inondations.**

Lors d'une réunion du Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Aménagement du Breuchin (SITAB), il a été évoqué la volonté de dissoudre celui-ci et transférer cette compétence « aménagement de rivière » aux Communautés de Communes.

Après avis favorable du Bureau, le Président propose la modification des statuts à insérer dans les compétences optionnelles pour la partie relative à « la protection et à la mise en valeur de l'environnement » comme suit :

« Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITÉ la modification des statuts proposés.

Le Président demande aux conseils municipaux des communes membres de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération à la Sous-préfecture de Lure, pour que le Sous-préfet valide cette modification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

SOUS-PRÉFECTURE DE LURÉ
arrivé le

06 OCT. 2014

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents à la Communauté de Communes : 30

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 19 septembre 2014

Séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Isabelle MAUFREY, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Isabelle FORMET, Anne-Marie SIMONIN, Laurence HENRY, Catherine SALFRANC. Messieurs Bruno HEYMANN, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Laurent SEGUIN, Gérard DIRAND, Philippe JEUDY, Bruno CORBERAND, Denis TISSERAND, Jean-Luc JEUDY, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Arnaud FORMET, René DIEUDONNE, Thierry PETITJEAN, Joël BRICE, Daniel LAMBERT, André DIRAND, Claude VAUBOURG et Jean-François FRECHIN.

Etait absent/excusé : Messieurs Philippe HENRY et Dominique PAILLUSSEAU (pouvoir donné à Arnaud FORMET).

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur Bruno HEYMANN

Objet : Bâtiment Raddon : Location à Groupe SEB RETAILING

Le Président expose :

Le groupe SEB RETAILING nous sollicite en vue de la location des trois cellules situées dans le bâtiment 2 du site Peltey à Raddon pour la période du 27 octobre au 22 novembre 2014

Le Plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- DREAL Franche-Comté : 80 %
- Participation de la CCME : 10 %
- Partie non financée et TVA à la charge du demandeur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions et signer les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le

06 OCT. 2014

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents à la Communauté de Communes : 30

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 19 septembre 2014

Séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf septembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Isabelle MAUFREY, Edith GALMICHE, Catherine LALLEMENT, Martine POIROT, Isabelle FORMET, Anne-Marie SIMONIN, Laurence HENRY, Catherine SALFRANC. Messieurs Bruno HEYMANN, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Laurent SEGUIN, Gérard DIRAND, Philippe JEUDY, Bruno CORBERAND, Denis TISSERAND, Jean-Luc JEUDY, Gérard MAUFFREY, Christian GALMICHE, Arnaud FORMET, René DIEUDONNE, Thierry PETITJEAN, Joël BRICE, Daniel LAMBERT, André DIRAND, Claude VAUBOURG et Jean-François FRECHIN.

Etait absent/excusé : Messieurs Philippe HENRY et Dominique PAILLUSSEAU (pouvoir donné à Arnaud FORMET).

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur Bruno HEYMANN

Objet : RPAM « Brin d'éveil » : développement du service, prise en compte du Triangle Vert et renouvellement de la convention

Le Président expose :

Le Relais Parents Assistantes Maternelles est un service gratuit pour l'utilisateur qui gère l'accueil individuel à travers 4 missions principales :

- Gestion de l'Offre et la Demande
- Information des usagers
- Temps d'éveil
- Professionnalisation des assistantes maternelles

Ce service fait l'objet d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales qui valide un contrat de projet définissant notamment les objectifs poursuivis.

En adéquation avec les objectifs du schéma de coopération intercommunale, les collectivités se sont rapprochées pour développer le RPAM du Pays de Luxeuil en Brin d'Eveil co-piloté par 3 communautés de communes en partenariat avec la CAF.

Au 1^{er} janvier 2014, les Communautés de communes des Franches Communes et du Pays de Saulx s'unissaient à la CC des Grands Bois et la commune de Velorcey pour former la Communauté de communes du Triangle Vert. Ce développement a nécessité la mise en place au 1^{er} janvier 2014 d'un avenant prévoyant d'une part la mise en œuvre du service sur les Grands Bois et la Commune de Velorcey et d'autre part le développement de l'offre de service sur l'ensemble du territoire couvert par Brin d'éveil, avec notamment la montée en puissance des temps d'animation et de professionnalisation.

A compter du 7 août 2014, afin de répondre aux objectifs posés dans cet avenant, 3 agents à Temps plein œuvrent au sein du service.

Le 28 août, le Comité de pilotage du RPAM Brin d'Eveil composé des représentants des trois communautés de communes partenaires et de la CAF s'est réuni dans un double objectif de faire le bilan de la période d'agrément CAF 2012-2014 et d'envisager les perspectives à l'issue de la convention dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2014.

Dans un objectif de stabilité et de développement du service, les représentants des collectivités ont convenus de proposer à leur conseil communautaire respectif que la nouvelle convention soit rédigée pour 1 durée de 6 ans, ce qui correspond au mandat électoral soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Le besoin en personnel étant lié au partenariat, les collectivités s'engagent à être solidaires des conséquences humaines et financières en cas de dénonciation, ou de non renouvellement de la convention.

Les collectivités concluront comme dans la précédente convention :

- au versement ou reversement à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil des différentes prestations de services ; Prestation de Service Ordinaire/ Prestation de Service Enfance Jeunesse/ Aide à la création de relais.
- Au calcul de la contribution financière de chaque collectivité, calculée en fonction du nombre d'assistantes maternelles sur chaque territoire.

Comme dans la précédente convention, un Comité de Pilotage sera composé :

- D'un représentant de la CC du Pays de Luxeuil ou son suppléant
- D'un représentant de la CC du triangle Vert ou son suppléant
- D'un représentant des 1000 Etangs ou son suppléant
- Du Président de la CAF ou son représentant avec voix consultative
- A terme, le comité de pilotage pourra s'ouvrir aux usagers du service avec voix consultative.

- d'autoriser le Président de la collectivité porteuse, soit la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à gérer le personnel, et notamment à régulariser les conditions d'emploi des agents recrutés au titre de la mutualisation de Brin d'Eveil.

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire AUTORISE A L'UNANIMITÉ :

- Le Président à signer la convention pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020 ainsi que les pièces afférentes à ce dossier
- Le Président à représenter la Communauté de Communes des 1000 Etangs au sein du comité de pilotage

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le

06 OCT. 2014

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

